Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260122-D2026001-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N° 2026001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 janvier 2026**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2026

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. VERNAZOBRES, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mme GEORGE.

Absents : M. LOUIS, Mme LAVIT, M. MENUET (excusés).

Pouvoir : M. Emmanuel LOUIS à M. Christophe BRULLÉ.
Mme Aurélie LAVIT à Mme Alexandra JARRET.

Secrétaire : M. Anthony MOREL.

## VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 18 décembre 2025.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 22 janvier 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY 35320